

**SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU  
26/05/2025****DU 26 MAI 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes de la commune historique de Francheville, sous la présidence de Monsieur RIVEMALE, Maire, en session ordinaire.**

**Présents :** M. RIVEMALE, M. REY, M. LATHUILE, Mme DEPRESLE, M. GRUDÉ, Mme LEPELTIER, M. BENSALAH, Mme GICQUIAUD, Mme JOBART, M. JAVELLE, Mme BOUCHER, Mme COINTREAU, M. VAUCHÉ, Mme BELGUISE, Mme TOUTENELLE, M. VANWAELESCAPPEL, Mme ALKAN, M. BONTE, Mme QUILBEUF, Mme CHOISSELET, Mme SÉGOUIN, M. DEVIF.

**Excusés :** M. BIEBER (donne procuration à Mme BOUCHER),  
M. HUSSON (donne procuration à Mme GICQUIAUD),  
M. LAVEILLE (donne procuration à Mme JOBART),  
M. DAHAN (donne procuration à M. RIVEMALE),  
Mme PITON,  
M. WURSTHORN (donne procuration à M. REY),  
Mme ENAUX, Mme HERBULOT,  
Mme SAINTE-CLAIRE (donne procuration à Mme DEPRESLE).

**Absents :** M. LEFEBVRE, Mme CIEREN.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Centre Culturel et Associatif – avenants financiers :**  
**M. BENSALAH**
  - a. Avenant n°1 pour le lot 11 – Revêtement de sol**
  - b. Avenant n°1 pour le lot 13 – Electricité**
  - c. Avenant n°1 pour le lot 14 – CVC Désenfumage**
  - d. Avenant n°1 pour le lot 16 – Parquet**
- 2) Accord-cadre travaux de défense incendie – choix de l'entreprise.** **M. GRUDÉ**
- 3) Marché de travaux pour l'aménagement d'un Pumptrack – choix de l'entreprise.** **M. REY**
- 4) Effacement de dette – créance éteinte.** **Mme GICQUIAUD**

- 5) Subvention exceptionnelle à l'association ANIDER (Association Normande pour la prise en charge de l'Insuffisance rénale chronique par la Dialyse, l'Education des patients et la Recherche). M. RIVEMALE
- 6) Subvention à l'association « Les Moyens du Bord ». M. REY
- 7) Réalisation d'un emprunt de 900 000€ auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine pour le financement d'opérations d'investissement prévues au budget 2025. Mme GICQUIAUD
- 8) Participation aux frais d'électricité de la vidéoprotection immeuble du « Café de la Paix ». M. VANWAELESCAPPEL
- 9) Dénomination rue. M. LATHUILE

\*\*\*\*\*

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Maire sollicite les élus pour désigner un(e) secrétaire de séance et pour l'approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Mme QUILBEUF se propose comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance en date du 24 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire invite les élus à observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Michel GODINOT, décédé le 28 mars 2025.

Puis Monsieur Christian PERRON, Maire-Honoraire, prend la parole pour lui rendre un hommage émouvant en retraçant sa carrière municipale et rappeler tous les dossiers techniques importants réalisés grâce à cet adjoint qui a beaucoup œuvré pour la ville de Verneuil.

\*\*\*\*\*

Il s'agit de la réalisation d'une chape ciment traditionnelle sur 6 cm d'épaisseur dans l'entrée et l'ancien bar soit pour cet avenant n° 1 du lot 11, une plus-value de 4 760 € HT, soit 5 712 € TTC.

Le montant du marché initial était de 68 000 € HT, soit 81 600 € TTC ; le montant de l'avenant de 4 760 € HT, 5 712 € TTC a pour incidence financière l'augmentation de 7 % du marché initial.

De ce fait, le nouveau montant du marché se trouve porté à 72 760 € HT soit 87 312 € TTC.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour approuver l'avenant n°1 du lot 11 correspondant et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, moins 3 oppositions.

\*\*\*\*\*

**-1-**  
**CENTRE CULTUREL ET**  
**ASSOCIATIF – AVENANTS**  
**FINANCIERS**  
**A) AVENANT N°1 POUR LE**  
**LOT 11 – REVÊTEMENT**  
**DE SOL**

Accusé Réception Préfecture  
 30 mai 2025

**SÉANCE DU  
26/05/2025**

**-1-  
CENTRE CULTUREL ET  
ASSOCIATIF – AVENANTS  
FINANCIERS  
B) AVENANT N° 1 POUR  
LE LOT 13 –  
ELECTRICITE**

Accusé Réception Préfecture  
30 mai 2025

Il s'agit de la fourniture, pose et raccordement de 3 boîtiers métalliques noirs en saillie avec plastrons et connectiques spécifiques pour la régie, la scène et le local sono. Fourniture, pose et raccordement d'un boîtier « mosaïc » en saillie avec plastron et connectique spécifique dans le bureau. Ajout de PC extérieurs soit pour cet avenant n° 1 du lot 13, une plus-value de 11 742.80 € HT, soit 14 091.36 € TTC.

Le montant du marché initial était de 236 467.91 € HT, soit 283 761.49 € TTC ; le montant de l'avenant de 11 742.80 € HT, 14 091.36 € TTC a pour incidence financière l'augmentation de 4.96 % du marché initial.

De ce fait, le nouveau montant du marché se trouve porté à 248 210.71 € HT soit 297 852.85 € TTC.

**L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour approuver l'avenant n°1 du lot 13 correspondant et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, moins 3 oppositions.**

\*\*\*\*\*

Il s'agit du remplacement de la hotte existante et de l'aménagement de la kitchenette soit pour cet avenant n° 1 du lot 14, une plus-value de 9 502.90 € HT, soit 11 403.48 € TTC.

Le montant du marché initial était de 297 240.60 € HT, soit 356 688.72 € TTC ; le montant de l'avenant de 9 502.90 € HT, 11 403.48 € TTC a pour incidence financière l'augmentation de 3.19 % du marché initial.

De ce fait, le nouveau montant du marché se trouve porté à 306 743.50 € HT soit 368 092.20 € TTC.

**L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour approuver l'avenant n°1 du lot 14 correspondant et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, moins 3 oppositions.**

\*\*\*\*\*

Il s'agit de la suppression de la dépose du parquet dans le but de le conserver. Ajout suppression du parquet existant sans but de le conserver. Suppression de la repose du parquet existant ; F/P d'un parquet neuf chêne massif collé 70x23x300-1200 comprenant ragréage et ponçage + vitrification incolore 3 couches soit pour cet avenant n° 1 du lot 16, une plus-value de 12 000.00 € HT, soit 14 400.00 € TTC.

**-1-  
CENTRE CULTUREL ET  
ASSOCIATIF – AVENANTS  
FINANCIERS  
C) AVENANT N° 1 POUR  
LE LOT 14 – CVC  
DÉSENFUMAGE**

Accusé Réception Préfecture  
30 mai 2025

**-1-  
CENTRE CULTUREL ET  
ASSOCIATIF – AVENANTS  
FINANCIERS  
D) AVENANT N° 1 POUR  
LE LOT 16 – PARQUET**

Accusé Réception Préfecture  
30 mai 2025

Le montant du marché initial était de 75 360.00 € HT, soit 90 432.00 € TTC ; le montant de l'avenant de 12 000.00 € HT, 14 400.00 € TTC a pour incidence financière l'augmentation de 15.9 % du marché initial.

De ce fait, le nouveau montant du marché se trouve porté à 87 360.00 € HT soit 104 832.00 € TTC.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour approuver l'avenant n°1 du lot 16 correspondant et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, moins 3 oppositions.

Pour l'ensemble des avenants présentés, Mmes CHOISSELET et SÉGOUIN manifestent leur mécontentement. Il reste 9 mois de travaux et cette répétition d'avenants les inquiète.

M. BENSALAH les rassure en affirmant que l'enveloppe globale sera respectée.

M. GRUDÉ le confirme et veut rassurer en évaluant une moins-value en fin de chantier de 100 000 euros environ.

Monsieur le Maire est satisfait de l'enveloppe financière et de l'avancement des travaux.

\*\*\*\*\*

**-2-  
ACCORD-CADRE  
TRAVAUX DE DÉFENSE  
INCENDIE – CHOIX DE  
L'ENTREPRISE**

Accusé Réception Préfecture  
30 mai 2025

Dans le cadre des travaux de défense-incendie, trois entreprises ont présenté une offre :

- JDTP
- GUERIN TP
- EUROVIA HAUTE NORMANDIE

Toutes les offres ont été vérifiées et une offre, celle de JDTP, a été déclarée « irrecevable ».

Vous trouverez ci-dessous l'analyse technique détaillée avec le classement correspondant ; le rapport d'analyses sera annexé à la délibération.

	Expérience / 5 points	Moyens / 5 points	Propreté / 5 points	Méthodologie / 5 points	Capacité / 5 points	Fiches / 5 points
EUROVIA	L'entreprise détaille les moyens de mise en sécurité du chantier, son état des lieux au démarrage, son plan de mise en sécurité. La politique globale de l'entreprise en matière de sécurité est détaillée.	Les moyens humains et matériels sont parfaitement adaptés aux risques à éviter. Il est précisé qu'il y aura appel à plusieurs sous-traitants dont deux spécialisés dans les travaux de pose de câbles d'alimentation EU et EP. Les CV's du personnel d'encadrement et de chantier sont fournis.	Il est prévu un nettoyage des zones de travail quotidiennement ou hebdomadairement, passage d'une balayette dès que nécessaire ou sur demande du MOA. La gestion des déchets est détaillée, ainsi que la bonne tenue de chantier.	Les méthodologies de pose de passerelle incendie, câbles souples, Mises électriques enterrées, lignes électriques enterrées et sans dénudation possible sont très bien détaillées et compréhensibles. Chaque méthodologie est détaillée selon le détail estimatif.	Le candidat propose de réaliser 7 chantiers par mois, avec la tenue d'un chef de chantier afin de faciliter la coordination. Il pourra être appelé sur 1 ou 2 chantiers d'équipe si besoins.	Les fiches techniques sont fournies et conformes au CCTP
	5 points	5 points	5 points	5 points	5 points	5 points
GUERIN TP	L'entreprise détaille les moyens de sécurisation des chantiers, tant pour les véhicules que pour les piétons. Les mesures sont précises et adaptées.	Les moyens humains et matériels sont adaptés au chantier. Néanmoins l'équipe de CV ne permet d'obtenir la complétude en matière de pose et addition d'eau potable de l'équipe proposée. L'organisation détaillée au chantier est fournie.	L'entreprise possède une balayette mais ne précise pas à quelle occasion et sous quelle occurrence elle sera utilisée sur chantier.	Les fiches méthodologiques sont complètes et précises. Les fiches spécifiques à la défense incendie sont fournies.	L'entreprise propose une organisation pertinente et très détaillée permettant d'atteindre l'objectif de mise en œuvre de 7 chantiers mensuellement.	Les fiches techniques sont fournies et conformes au CCTP
	5 points	2,5 points	2,5 points	5 points	5 points	5 points

	Prix / 70		Technique / 30								Note Totale	Classement
	Montant	Note	Signalisation / 5	Moyens / 5	Propreté / 5	méthodologie / 5	Capacité / 5	Fiches / 5	Total/30			
EUROVIA	953 695,60 €	56,53	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	86,53	2
GUERIN TP	770 166,70 €	70,00	5,00	2,50	2,50	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00	95,00	1
JDTP	1 238 980,14 €											

OFFRE IRRECEVABLE

**SÉANCE DU  
26/05/2025**

**-3-  
MARCHÉ DE TRAVAUX  
POUR L'AMÉNAGEMENT  
D'UN PUMPTRACK –  
CHOIX DE  
L'ENTREPRISE**

Accusé Réception Préfecture  
30 mai 2025

La maîtrise d'œuvre propose d'attribuer le marché à l'entreprise GUERIN TP.

**L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour retenir l'entreprise GUERIN TP dans le cadre de cet accord-cadre.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

Dans le cadre de la diversification des équipements à vocation sportive sur son territoire (Terrain de Foot 5, pistes de Padel), la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton souhaite la création d'une piste de Pumptrack permettant ainsi de disposer d'un nouvel espace ludique, familial et convivial, et ce, en adéquation avec les nouvelles pratiques sportives.

L'aménagement va s'intégrer de façon homogène au sein de l'environnement du site de l'Espace Bigot, proposer un design original en tenant compte des contraintes du terrain et présenter un tracé fluide pour faciliter la progression technique des pratiquants.

Cette piste de Pumptrack compact sera composée :

- d'un Pôle Découverte avec une Piste Bleue
- d'un Pôle Evolution avec une variante de Piste Rouge

L'objectif de cet aménagement est de créer un espace sportif et ludique, intergénérationnel, convivial et familial, permettant une pratique multi-activités (VTT, BMX, Skate-Board, Trottinette, Draisienne, Rollers, ...) pour tous les publics à partir de 4/5 ans.

Dans le cadre de ce marché de travaux, les entreprises ont été consultées sous la forme d'un marché de conception/réalisation.

Ce mode de consultation permet d'affiner entre la Maîtrise d'Ouvrage et l'Entreprise tous les détails du projet et d'arbitrer sur les différents postes de travaux.

Cette co-construction permet ainsi de garantir la parfaite adéquation de cet équipement aux enjeux et au contexte local.

Une seule entreprise a proposé une offre pour un montant de 99 700 € HT soit 119 640 € TTC. Il s'agit de Bikesolutions SARL – 38028 - Grenoble, dont vous trouverez les détails dans le tableau ci-dessous :

**DEVIS  
CONCEPTION / RÉALISATION  
PUMPTRACK DE VERNEUIL SUR AVRE ET  
D'ITON**



**Devis de réalisation Pumptrack enrobé**

Désignation	Unité	PU	Qté	Total
Etudes et plan, préparation chantier, suivi administratif	Fo	9 003 €	1	9 003 €
Équipe construction et suivi de chantier BikeSolutions	Fo	36 922 €	1	17 647 €
Installation de chantier	Fo	3 490 €	1	3 490 €
Machines & engins de chantier	Jours	2 100 €	7	14 008 €
Matériaux de sous-bassement	T réglées	17 €	881	14 985 €
Fourniture et pose d'enrobé spécifique 0/6	T posées	330 €	60	19 940 €
Drainage	Fo	4 985 €	1	4 985 €
Signalétique verticale	Fo	2 991 €	1	2 991 €
Finitions, peinture, et paysagisme + autres	Fo	12 652 €	1	12 652 €
<b>TOTAL HT GLOBAL</b>				<b>99 700 €</b>
<b>TVA 20%</b>				<b>19 940 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>				<b>119 640 €</b>

**L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour retenir l'offre de Bikesolutions pour un montant de 119 640 € TTC, et autoriser les travaux correspondants.**

**M. REY** nous informe que la subvention DETR a été accordée pour ce projet et que nous espérons l'accord de l'Agence Nationale du Sport, à hauteur de 50 %.

**Mme SÉGOUIN** demande si ce projet se fera en cas de refus de l'ANS ?

**M. REY** reste confiant, le projet rentre dans les critères de l'ANS, et tout sera fait pour la réalisation du projet.

**Mme CHOISSELET** s'interroge sur le fait qu'il n'y ait qu'une entreprise.

**M. REY** répond que ce sont des entreprises spécialisées, donc plus rares.

**M. VANWAELSCAPPEL** demande où sera implanté le pumtrack ?

**Mme QUILBEUF** s'interroge sur l'éclairage et **Mme CHOISSELET** sur la plantation d'arbres.

**M. REY** répond que ce dernier sera situé entre la grue de l'Espace Bigot et la pointe du Silo ; l'éclairage n'est pas prévu pour l'heure, ni la plantation d'arbres. À voir à l'avenir...

**SÉANCE DU  
26/05/2025**

**-4-  
EFFACEMENT DE DETTE  
- CRÉANCE ÉTEINTE**

Accusé Réception Préfecture  
30 mai 2025

**Monsieur le Maire** retient l'idée d'aménager dans un deuxième temps.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie de Verneuil, par courrier en date du 31 mars 2025, a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour un contribuable.

Ce contribuable a contracté auprès de la commune une dette de 219 € correspondant à des frais de restauration scolaire pour la période d'avril à décembre 2024.

Suite à la décision de la Commission de Surendettement des Particuliers en date du 17 mars 2025, la commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

De ce fait, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 219 €,
- d'émettre un mandat sur le compte 6542 « créances éteintes - perte sur créances irrécouvrables ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

**-5-  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE À  
L'ASSOCIATION ANIDER  
(ASSOCIATION  
NORMANDE POUR LA  
PRISE EN CHARGE DE  
L'INSUFFISANCE  
RÉNALE CHRONIQUE  
PAR LA DIALYSE,  
L'ÉDUCATION DES  
PATIENTS ET LA  
RECHERCHE)**

Accusé Réception Préfecture  
30 mai 2025

L'ANIDER, acteur majeur et reconnu de l'offre de soins dans le champ de la maladie rénale chronique en Normandie a obtenu de l'Agence Régionale de Santé l'autorisation d'ouvrir un centre de dialyse dans notre commune. L'association est actuellement en phase d'acquérir un terrain afin d'y construire ce centre. C'est un projet coûteux pour lequel l'association sollicite l'ensemble des financeurs potentiels et notamment les partenaires institutionnels.

La commune a été sollicitée pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

**Compte tenu de l'enjeu que représente ce projet pour la qualité de vie des patients du Sud de l'Eure, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le versement de cette subvention.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

**-6-**  
**SUBVENTION À**  
**L'ASSOCIATION « LES**  
**MOYENS DU BORD »**

Accusé Réception Préfecture  
30 mai 2025

**-7-**  
**RÉALISATION D'UN**  
**EMPRUNT DE 900 000€**  
**AUPRÈS DU CRÉDIT**  
**AGRICOLE NORMANDIE**  
**SEINE POUR LE**  
**FINANCEMENT**  
**D'OPÉRATIONS**  
**D'INVESTISSEMENT**  
**PRÉVUES AU BUDGET**  
**2025**

Accusé Réception Préfecture  
30 mai 2025

**-8-**  
**PARTICIPATION AUX**  
**FRAIS D'ÉLECTRICITÉ**  
**DE LA**  
**VIDÉOPROTECTION**  
**IMMEUBLE DU « CAFÉ**  
**DE LA PAIX »**

L'association « Les Moyens du Bord » a déposé une demande de subvention pour son projet jeune public et familial intitulé « Vie de Quartier », spectacle musical pour les enfants à partir de 6 ans. Ce spectacle prône des valeurs d'unité, de tolérance, d'amitié et du vivre ensemble où la combinaison des diversités devient une force. En complément de ce spectacle, l'association a développé un livre audio, accompagné d'illustrations dont la sortie nationale a eu lieu le 23 mai 2025.

Pour mener à bien ce projet, l'association sollicite une subvention de 1250 €.

**Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser le versement correspondant.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

Pour le financement des opérations d'investissement, Monsieur le Maire doit être autorisé à réaliser un emprunt d'un montant de 900 000 €.

Après consultation des organismes bancaires, il est proposé de réaliser cet emprunt auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine selon les conditions suivantes :

Prêt à taux fixe  
Montant : 900 000 €  
Durée : 20 ans  
Taux d'intérêt : 3.49 %  
Echéances trimestrielles constantes : 15 676.41 €  
Frais de dossier : 750 €  
Classification charte GISSLER : 1 A

À cet effet, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et à effectuer la demande de déblocage des fonds.

Mme CHOISSELET estime les frais de dossier excessifs et souhaite qu'ils soient revus à la baisse.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

La commune de Verneuil a déployé, depuis plusieurs années, son réseau de vidéoprotection notamment en centre-ville avec pour objectif d'améliorer la sécurité sur le territoire et de préserver l'ordre public. Ainsi, elle a procédé à l'installation de deux antennes et trois caméras sur l'immeuble du « Café de la Paix » situé au 8 rue Thiers à Verneuil-sur-Avre appartenant à Monsieur Hubert LEFEVRE.

Le dispositif de vidéoprotection est la propriété exclusive de la Ville. Aussi, il appartient à la Ville de prendre en charge, outre les travaux d'installation, les frais de fonctionnement de ces installations.

**SÉANCE DU  
26/05/2025**

Accusé Réception Préfecture  
30 mai 2025

Afin de simplifier les procédures tant administratives que techniques notamment concernant l'alimentation électrique, la Ville propose de forfaitiser le paiement d'une redevance annuelle au propriétaire de l'immeuble : les données transmises par le fournisseur des équipements de vidéoprotection indiquent une consommation annuelle moyenne d'environ 430 kWh.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider pour une durée de trois années le principe d'un remboursement annuel forfaitaire de 120 € TTC.**

**Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce remboursement.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

**-9-  
DÉNOMINATION RUE**

Accusé Réception Préfecture  
30 mai 2025

Afin de remédier au problème redondant de distribution de courrier pour une administrée de Francheville, il est proposé de dénommer la partie de rue surlignée sur le plan ci-dessous « rue du Becquet ».



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS

**Monsieur le Maire** informe que des patrouilles de sécurité interviennent régulièrement pour la sécurité de tous et qu'un arrêté municipal a été actualisé pour interdire aux mineurs de moins de 13 ans à sortir seuls le soir après 23h.

Après échanges avec les élus, et sur proposition de **Mme CHOISSELET** sur l'horaire de 22h au lieu de 23h, **Monsieur le Maire** fait procéder au vote.

L'horaire de 22h est voté à l'unanimité.

Sur la question de l'éclairage public, **Monsieur le Maire** répond à **Mme SÉGOUIN** qu'il ne souhaite pas revenir sur le sujet.

\*\*\*\*\*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à vingt heures et trente minutes.

\*\*\*\*\*